

## SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MÉRIDIONALE

**DEL.2026-CS-21**

### DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 28.05.2026

**NOM : 7.10**

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois de mai, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations à Lavilledieu, sous la présidence de M. SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 18h00 en présence de :

#### Délégués titulaires présents :

CC Ardèche Sources et Volcans : CHAPUIS Pierre, CHOVA Audrey  
CC Bassin d'Aubenas : AUDIGIER Nicolas, CHIRAUSSSEL Jérôme, DOIZE Christian, PONTHER Jean-Yves, POYET Norbert, TALLON Jean, TEYSSIER Kevin, TOURVIELHE Max  
CC Montagne d'Ardèche : LOUCHE Emile, MASCLAUX Jérémy  
CC Pays des Vans en Cévennes : BASTIDE Bérengère, CHAZE PLATON Géraldine, ROBERT Lionnel  
CC Pays Beaume Drobie : DUMAS Yoann, GUILLET Pascale  
CC Berg et Coiron : COSSE Marie-Jeanne  
CC Gorges de l'Ardèche : BRUEYRE Jean-Christian, CLEMENT GUY, CLEMENT Nicolas, TOURRE Xavier  
CC Val de Ligne : CHANIOL Bernard, LEPVRIER Isabelle, NURY Didier

#### Délégués suppléants présents :

CC Bassin d'Aubenas : DEVES Jean-François  
CC Gorges de l'Ardèche : VENTALON Yvon

Nombre de délégués :

En exercice : 40

Présents : 28 (dont 2 suppléants)

Procurations : 7

Votants : 35

Absents : 7

Date de convocation : le 22/05/2026

Procurations : BADIA Armand donne pouvoir à CHAPUIS Pierre, MARTIN Nicolas donne pouvoir à CHOVA Audrey, BOISSIN Joël donne pouvoir à DUMAS Yoann, COULANGE François donne pouvoir à GUILLET Pascale, NAJI Driss donne pouvoir à COSSE Marie-Jeanne, UGHETTO Laurent donne pouvoir à CLEMENT Nicolas, PRADIER Sébastien donne pouvoir à LOUCHE Emile,

Absents : ARNAUD Jean-Luc, BOUCHARDON Mickaël, MARRON Jean-Philippe, CROS Joël, GRAMATIKOFF Iwan, CAPIOD Thierry

Secrétaire de séance : TEYSSIER Kevin

### **Objet : Rapport d'activité 2025**

L'article L.5211-39 Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année au Président de chaque EPCI membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du Compte Financier Unique arrêté par l'organe délibérant de la collectivité.

Le contenu de ce rapport annuel d'activité doit remplir les obligations juridiques et transmettre une information de qualité à l'ensemble des élus des EPCI membres.

Le rapport d'activité se décompose en plusieurs parties :

### 1) Le SYMPAM : Organisation et gouvernance

Les deux premières parties sont consacrées à la présentation du syndicat et son organisation. Le contexte de la naissance du Syndicat et son évolution est posé avec les dates clés pour mieux comprendre le présent et l'évolution de son périmètre. Une deuxième partie rappelle la gouvernance politique, le rôle et les missions des instances du Syndicat.

### 2) La procédure de révision

Dans un troisième temps, le rapport retrace les grandes étapes et les temps forts concernant la procédure de révision du SCoT sur l'année 2025.

### 3) Le SYMPAM : les partenariats

La quatrième partie retrace l'implication du Syndicat dans la coopération InterSCoT dans le cadre de la Loi Climat et Résilience, mais aussi à l'échelle supra-territoriale (Fédération des SCoT). Le Syndicat est un partenaire indispensable dans le suivi d'études et l'élaboration de documents de planification, infra et supra territoriaux afin de garantir la bonne mise en œuvre du SCoT dans les projets territoriaux (avis PPA et CDAC).

### 4) Le SYMPAM : finances

Enfin, une dernière partie fait état des résultats financiers de l'année 2025.

Considérant que le Bureau Syndical a pris acte de ce rapport,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2025 du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale porté à sa connaissance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
SAUCLES Gérard

